

METIERS - ADR 1.3 – Formations @MORSE – @MORSE - LA RÉGLEMENTATION SOCIALE DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Objectifs opérationnels

Connaître et respecter la réglementation du transport routier.
Mettre en œuvre les règles du Code du Travail concernant le transport routier.
Mettre en œuvre la Réglementation Sociale Européenne dans les transports.
Connaître les dispositifs de contrôle et les sanctions liées aux infractions.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3 de l'A.D.R.

Durée

1,00 jour(s)
2:00 heures

Public visé

Les conducteurs routiers.
Les exploitants et le personnel d'encadrement des entreprises de transport.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire connaîtra la réglementation du transport routier.
Il saura mettre en œuvre les règles du Code du Travail concernant le transport routier et la réglementation Sociale Européenne dans les transports.
Il connaîtra les dispositifs de contrôle et les sanctions liées aux infractions.

Moyens et supports pédagogiques

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme e-learning. Le déroulement et le suivi de l'action de formation sont réalisés via l'interface Web sous forme de questions / réponses, supports de cours vidéo et présentation diaporama on line. Un outil informatique compatible avec l'environnement e-learning muni d'une connexion Internet adaptée et d'une « carte son » devra être mis à la disposition de l'apprenant par l'entreprise.
Nature et périodes de réalisation des travaux demandés au stagiaire : Suivi et réalisation du parcours de formation préconisé par module successif
Réalisation des exercices et quizz proposés en cours de formation
Évaluations des connaissances intermédiaires et finales sous forme de QCM

Encadrement

Possibilité de contacter un formateur référent et une assistance technique

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut suivre la formation ou et quand il le souhaite pour une période d'un mois.



Programme de formation

A- Présentation des textes régissant les activités du conducteur.

B- Le Code du Travail : amplitude, temps de service, travail de nuit, les pauses.

C- La Réglementation Sociale Européenne : les temps de conduite, temps de repos journalier et hebdomadaire.

D- Les dispositifs de contrôle : les chronotachygraphes, les cartes tachygraphiques, les feuilles et tickets de contrôle.

E- Infractions et contraventions. Contrôles et responsabilités.

Compter 20 minutes par module

